

# LES RENCONTRES TERRITORIALES DES ESPACES VERTS ZERO PESTICIDE : LES TERRAINS DE SPORTS ENTRENT EN JEU

6 OCTOBRE 2021 - RENNES

CO-ORGANISATEURS :



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT



# MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

## **Zero pesticide les terrains de sport entrent en jeu – Esprit de la réglementation et de ses évolutions**

## Mission développement durable

- Décliner adapter les stratégies de DD au secteur sportif
- Réduire l'impact environnemental de l'écosystème sportif
- Accélérer le développement d'un sport durable et responsable
- Se servir du sport pour favoriser la transition écologique
- Devenir une administration écoresponsable

## Moyens d'actions

- Création d'outils
- Financement d'études
- Animation de réseaux :
  - Organismes d'événements sportifs internationaux et nationaux
  - Gestionnaires d'équipements sportifs
  - Fédérations sportives et ligue pro
  - Etablissements publics du ministère chargé des Sports

- Partager les initiatives duplicables
- Echanger sur les besoins et problématiques
- Faciliter la co-construction d'outils
- Accompagner la structuration de stratégie RSE/RSO
- S'appuyer sur l'expertise d'ONG



MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Éléments de contexte



Un monde du sport de plus en plus sensibilisé à la nécessité d'accélérer sa transition écologique



# Contexte

- Nécessité de développer la pratique sportive en adéquation avec les enjeux environnementaux
- Nécessité de garantir une qualité de jeu et de sécurité pour les sportifs :
  - Pelouse sportive est une surface technique complexe
- Volonté du gouvernement pour renforcer la protection des personnes dans les lieux de vie



**Concertation entre les ministères, les fédérations sportives/ligues professionnelles, collectivités**

---



# Rappel

2017

2022

2025

## Le plan Ecophyto :

- 2008 : Réduire et sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole
- 2015 : Aller vers le « 0 phyto » partout où cela est possible

## Loi Labbé - fev 2014 :

- Interdiction de traitement PPP par les personnes publiques pour les espaces ouverts au public (promenade, forêts, espaces verts..)
- Interdiction de vente aux non professionnels (*sauf produits à faible risque, de biocontrôle, utilisable en AB*)
  - *Interdiction sur les terrains de sport s'ils sont assimilés à des promenades ou espaces verts*

## Arrêté du 15 janvier 2021

- Extension des interdictions dans les lieux de vie
- Les équipements sportifs en 2 phases



# Arrêté du 15 janvier 2021

Arrêté du 15/01/21 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les propriétés privées, les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif et modifiant l'arrêté du 4 mai 2017.

Extension de l'interdiction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques - hors ceux de biocontrôle, à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique - aux lieux collectifs ou fréquentés par du public (employés, usagers, résidents, élèves, patients, clients), qu'ils appartiennent à une structure publique ou privée.

## Espaces OUVERTS AU PUBLIC / OU ACCESSIBLES de type :



Propriété privée à usage d'habitation



Zones accessibles au public des zones destinées au commerce et aux activités de service



Hôtels, auberges collectives, terrains de campings, parcs résidentiels de loisirs



Voies d'accès, zones de repos et espaces verts des lieux de travail **sauf** zones à enjeux de sécurité



Établissements sociaux et médico-sociaux



Tous les terrains de sport **sauf** les terrains de grands jeux, les pistes d'hippodromes et les terrains de tennis sur gazon, dont l'accès est réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs, les départs, greens et fairways des golfs et les practices de golf.



Pour ces terrains, des exceptions sont encore possibles selon les usages phytosanitaires listés par les Ministères chargés des sports et de l'environnement si le site accueille des compétitions officielles.



Parcs d'attractions



Zones à usage collectif des établissements d'enseignement



Jardins familiaux



Aérodromes **sauf** zones à enjeu de sécurité ou de sûreté



Maisons d'assistants maternels et domiciles des assistances maternelles



Établissements, maisons et centre de santé



Cimetières et columbariums

Source : [Guide technique](#), Vers le "Zéro phyto" des terrains de sport en pelouse naturelle : Démarche globale et gestion intégrée, Fredon/ Plante & cité

# Arrêté du 15 janvier 2021

## Interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques hors produits de biocontrôle

1<sup>er</sup> juillet 2022

- Tous les équipements sportifs

**À l'exception**

1<sup>er</sup> janvier 2025

- Les terrains de grands jeux
- Les terrains de tennis sur gazon
- Les pistes d'hippodromes

Dont l'accès est réglementé, maîtrisé, réservé aux utilisateurs

- Les golfs et practices de golf, uniquement pour les départs, green, fairway



# Arrêté du 15 janvier 2021 (suite)

## Interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires hors produits de biocontrôle

**1<sup>er</sup> janvier 2025**

- Les terrains de grands jeux
  - Les terrains de tennis sur gazon
  - Les pistes d'hippodromes
- Dont l'accès est réglementé, maîtrisé, réservé aux utilisateurs
- Les golfs et practices de golf, uniquement pour les départs, green, fairway

**1<sup>er</sup> janvier 2025**

Exceptions encore possibles pour certains usages des PP:

- figurant sur une liste établie pour une durée limitée par les ministres chargés des sports et de l'environnement
- pour lesquels aucune solution technique alternative ne permet d'obtenir la qualité requise dans le cadre des compétitions officielles.



# Éléments de définition

**Équipement sportif** : *« tout bien immobilier couvert ou de plein air, appartenant à une personne publique ou privée, spécialement aménagé ou utilisé, de manière permanente ou temporaire, en vue d'une pratique sportive et ouvert aux pratiquants à titre gratuit ou onéreux. »* code du Sport

- Recensement des équipements sportifs <https://equipements.sports.gouv.fr/pages/accueil/>

**Terrains de grands jeux** : terrains de football, rugby, hockey sur gazon, base-ball, football américain

---



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Co-construction d'une trajectoire de sortie de l'utilisation des PP:

- Aspect réglementaire : arrêté du 15 janvier 2021
- Travail collaboratif sur les thématiques suivantes
  - Formation (référentiel de formation, mise en commun de contenus, organisation de formation...)
  - Recherche et développement
  - ...
- Point d'étape annuel sur les travaux engagés



**Co-construction à venir pour déterminer une feuille de route/trajectoire de sortie d'utilisation des engrais de synthèse (Article 269 – Loi lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets)**

Merci de votre attention

[Amandine.singla@sports.gouv.fr](mailto:Amandine.singla@sports.gouv.fr)

[Ds.sportdurable@sports.gouv.fr](mailto:Ds.sportdurable@sports.gouv.fr)